



Cumul du statut d agent commercial

Par **eugscott**, le **30/04/2009** à **15:25**

Bonjour,

je voulais savoir s il était possible de cumuler la qualité de franchisé et d' agent commercial
Et d autre part dans quel cas la qualité agent commercial est écarté

Selon moi dès lors que la qualité de franchisé provient d une activité principale (c est a dire plus de 50 % de son CA) Il n est pas possible d avoir la qualité d agent commercial

Merci d 'avance